



www.ichtratzheim.fr

Bulletin Communal

Ichtratzheim

2021



Mairie d'Ichtratzheim

27 rue du château - 67640 ICHTRATZHEIM

Tél : 03.88.64.15.54 - Fax : 03.90.29.84.23

E-mail : mairie.ichtratzheim@orange.fr

Ouverture du secrétariat : lundi 8h à 12h / jeudi 13h30 à 20h / vendredi 8h à 12h

Madame, Monsieur,

L'année 2021 fut une année marquée par des événements et des évolutions qui construisent, pierre par pierre, l'histoire de notre village.

L'inauguration du carrefour de la RD83, qui donne une image renouvelée d'Ichtratzheim-Faubourg, a été l'occasion d'interdire totalement le transit des poids-lourds qui chargeaient nos routes, se perdaient dans les rues du village et les bloquaient parfois. Ces mêmes rues, cet espace public qui nous relie, sont maintenant des zones de rencontre dans lesquelles les piétons trouvent toute leur place.

Que ce soit pour gérer les dérives de la circulation sur la RD83, pour notre tranquillité publique quotidienne, ou pour apporter une expertise dans la gestion de situations peu connues de tous, la création cette année du nouveau service public de la Police municipale du Pays d'Erstein s'est avérée nécessaire. Leur présence est appréciée, vous êtes nombreux à les saluer et même à les remercier lorsque vous les croisez.

Nos policiers ont été les premiers à se présenter sur les lieux de l'incendie qui a marqué, et marque encore, notre mémoire collective. Ce sinistre aurait pu s'avérer pire encore sans la mobilisation impressionnante des moyens du service public d'incendie et de secours. Aucune victime n'est à déplorer et c'est bien là l'essentiel. Les deux familles sinistrées avancent dans leurs démarches, ce qui permettra d'effacer les traces de ce sinistre et de rebâtir l'avenir.

La période de crise sanitaire est aussi une opportunité pour construire ce « monde d'après » et préparer notre territoire aux enjeux futurs.

L'eau, la protection de notre ressource la plus vitale, mais aussi la protection contre les inondations qui s'intensifient avec le dérèglement climatique, sont des sujets majeurs et concrets.

Un travail technique et politique conséquent a été mené cette année afin de valider une organisation et un projet de 3 millions d'euros pour connecter le puits d'eau d'Ichtratzheim au château d'eau de Nordhouse, qui approvisionne aussi Erstein. En effet, plusieurs dizaines de puits du département sont aujourd'hui menacés par la présence de résidus de pesticides : l'eau d'Ichtratzheim permettra de sécuriser les besoins quantitatifs, mais surtout qualitatifs de nos voisins, tout en permettant le maintien dans notre commune d'un prix de l'eau bas. Les travaux démarreront en 2022.

Les inondations de cette année en Allemagne et en Belgique, en raison de phénomènes météo de plus en plus extrêmes, nous rappellent régulièrement notre devoir de prévention des conséquences des risques majeurs. Après la réalisation du Plan de Prévention du Risque d'Inondation de l'Ill qui impacte notre territoire et son urbanisation, c'est maintenant ce même travail qui a démarré afin de réduire la vulnérabilité de notre commune aux crues de la Scheer et de l'Andlau, et disposer d'une gestion globale et solidaire entre les communes, de l'amont à l'aval des bassins versants.



Énergie.....	Page 4
Environnement.....	Page 7
Eau.....	Page 21
Sécurité.....	Page 29
Vie locale.....	Page 41



« Commune nature - 3 libellules » sur la base des critères de 2021, intégrant l'eau et la biodiversité en complément des critères historiques sur la non utilisation de pesticides

En 2021, un atlas d'une centaine de pages sur la biodiversité communale a été réalisé et des éléments du contenu vous sont présentés dans ce bulletin. Plusieurs espèces ont disparu de la commune ces dernières dizaines d'années, et d'autres sont encore présentes mais sont menacées. Cet atlas permet de mettre en valeur cette richesse de vies qui nous entourent, et de cibler les actions nécessaires pour, là aussi, garantir notre développement durable. Le label « Commune nature » est gratifiant pour tout le travail de fond réalisé sur ces sujets.

L'énergie est le moteur de notre développement, y compris économique, mais son coût occupe, et occupera, une place de plus en plus importante dans notre quotidien.

Atteindre la neutralité carbone en 2050 nécessite dès à présent d'initier localement les changements pour plus de sobriété énergétique et d'énergie durable, mais aussi d'espaces naturels pour piéger le carbone. La commune utilise maintenant exclusivement du biogaz pour les bâtiments communaux. C'est ce type de gaz qui est également produit à partir de nos déchets fermentescibles. Début 2022, un nouveau service de collecte et de traitement des biodéchets sera opérationnel dans la commune : il vous sera présenté plus en détail lors du déploiement. En 2023 nous pourrons aussi trier plus de plastique. L'objectif est similaire : augmenter la valorisation de la matière et réduire les déchets incinérés qui restent dans notre poubelle.

En cette période de fin d'année, je tiens à remercier vivement toutes celles et ceux qui ont marqué leur solidarité cet été avec les sinistrés ou qui s'investissent avec dynamisme dans le monde associatif pour permettre à tous de maintenir des liens en cette période peu propice aux rencontres. Un article vous détaille les montants inédits des soutiens apportés à cet effet à ces structures d'intérêt général.

Je vous souhaite un agréable Noël, et que les valeurs de solidarité et de bienveillance qui animent cette période puissent être le socle permanent de la préparation de notre territoire aux enjeux de demain.

Votre Maire

Grégory GILGENMANN



➡ NEUTRALITÉ CARBONE DE L'EUROPE ET DE LA FRANCE EN 2050 :

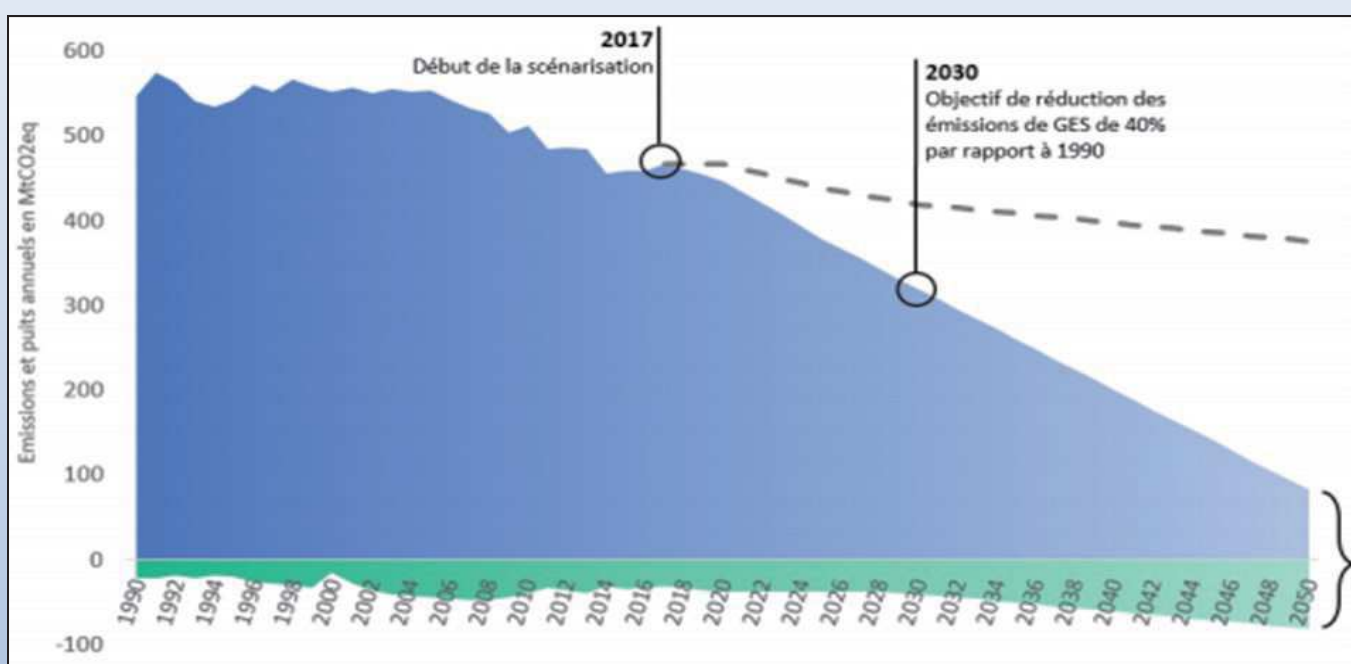
➡ PENSER GLOBAL ET AGIR LOCAL DÈS À PRÉSENT

En 2050, la faible émission résiduelle de gaz à effet de serre devra pouvoir être totalement compensée par les puits de carbone ; c'est la neutralité carbone.

Cela implique notamment :

Une sobriété en émission de gaz à effet de serre (isolation thermique des logements, arrêt des automobiles thermiques, transition vers des énergies décarbonées, changement de notre mode de consommation et d'alimentation,...)

Une hausse des puits de carbone (protection des forêts et prairies, utilisation du bois en construction pour piéger le carbone sur une longue durée,...)

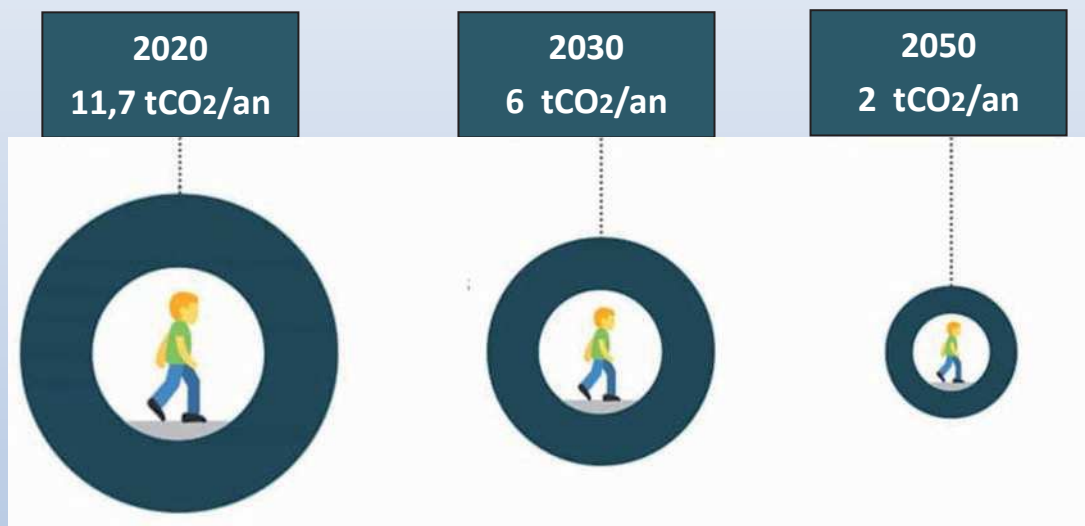
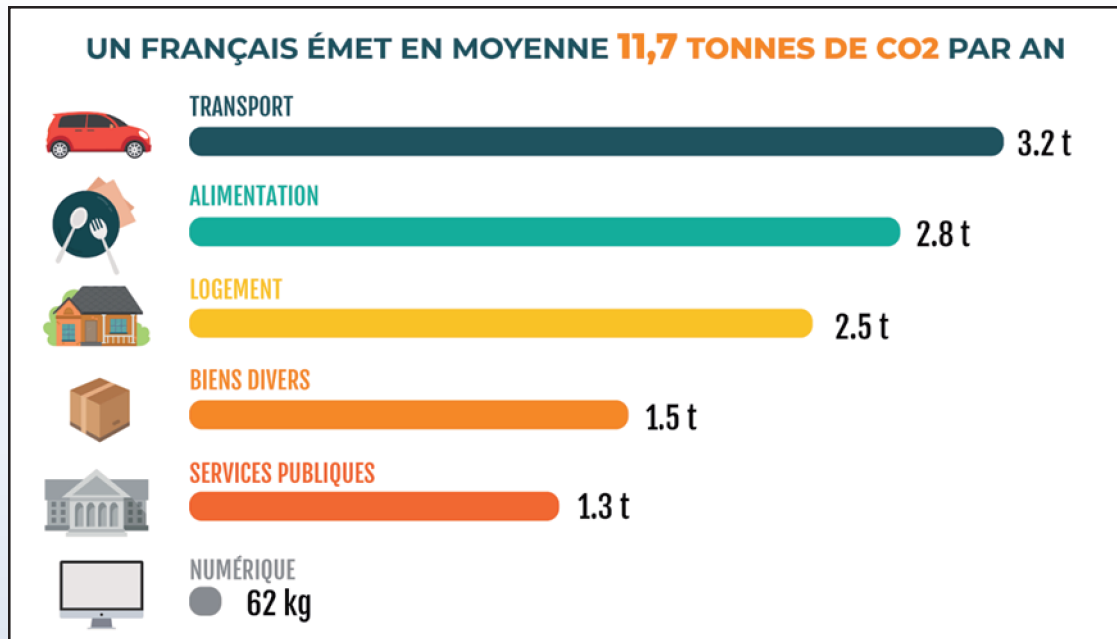


Evolution des émissions des gaz à effet de serre (bleu) et des captages par les puits de carbone (vert) en France entre 1990 et 2050.

➡ QUELQUES ÉLÉMENTS CLÉS

- **En 2022** : interdiction d'installation d'une chaudière gaz dans le neuf
- **Mi-2022** : interdiction de remplacer sa chaudière existante par une nouvelle chaudière fioul
- Une transition vers des énergies décarbonées « mix énergétique » (hydraulique, éolien, solaire, nucléaire,...) : énergies à dominante électrique (l'hydrogène pourra la stocker)
- Le biogaz restera utilisable mais sa production est techniquement limitée en quantité (intrants disponibles limités). Il sera réservé aux installations de gaz existantes
- **En 2028** : seuls les véhicules Crit'Air 0 et 1 pourront circuler dans 4 communes de l'EMS
- Notre mode de vie au quotidien évoluera continuellement vers plus de sobriété énergétique (consommation locale, sortie du pétrole et du plastique, achats durables, évolution des transports, ...)
- **En 2035** : arrêt envisagé de la fabrication d'automobiles à moteur thermique
- **En 2050** : la France et l'Europe devront être neutres en carbone

ÉNERGIE



➡ **CONNAISSEZ-VOUS VOTRE EMPREINTE PERSONNELLE SUR LE CLIMAT ?
SAVEZ-VOUS COMMENT LA RÉDUIRE ET LA QUANTITÉ DE CO2 QUE REPRÉSENTE
CHACUNE DE VOS ACTIONS ?**

L'ADEME met à votre disposition un simulateur gratuit : <https://nosgestesclimat.fr/>

Cet outil vous permet de faire votre bilan carbone personnel, de découvrir les impacts sur le CO2 de vos gestes quotidiens, mais aussi les gains possibles en les faisant évoluer.

L'outil permet de se rendre compte de quelle manière va probablement évoluer notre mode de vie et notre consommation dans les 30 ans à venir.





PANORAMA DU GAZ RENOUVELABLE EN 2020 :

Le biométhane est un gaz renouvelable essentiel qui présente de nombreux bénéfices environnementaux, à travers la valorisation de déchets en énergies.

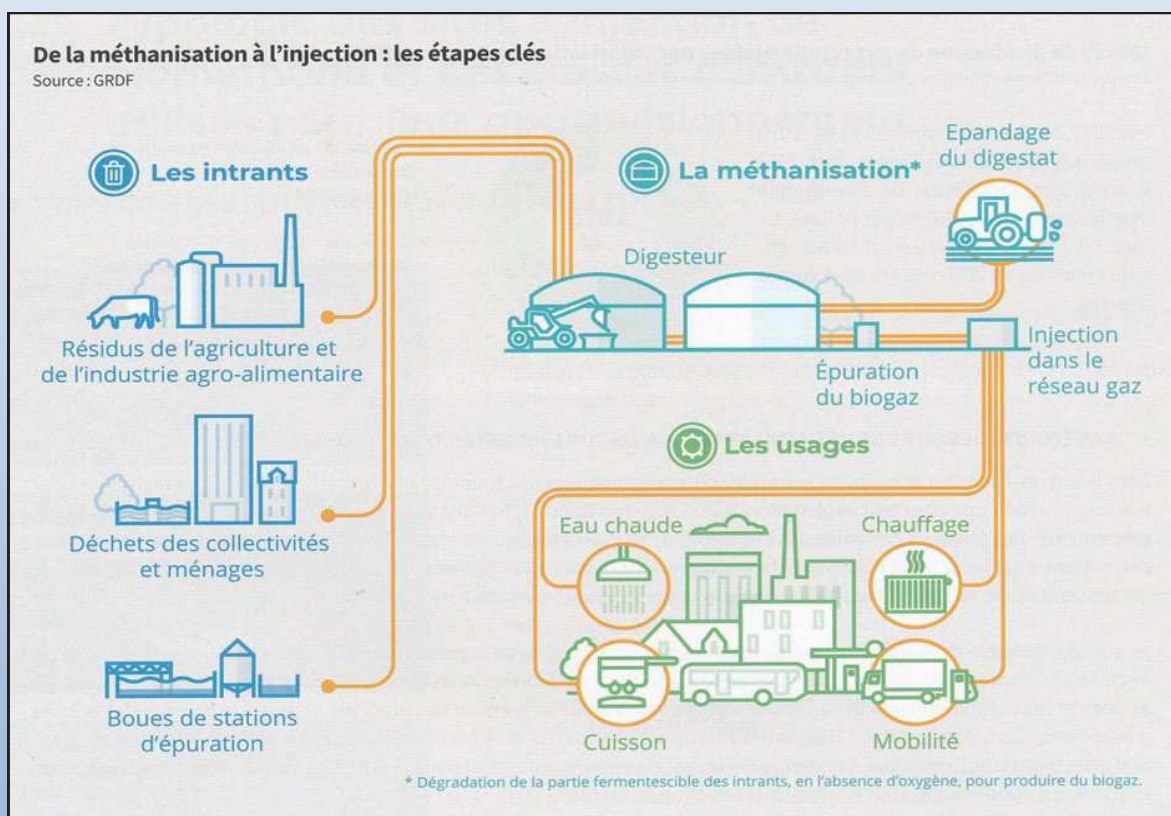
La production contrôlée de biogaz porte le nom de méthanisation. Il s'agit d'un procédé de dégradation par des micro-organismes de la matière organique animale et/ou végétale. Ce procédé produit un mélange gazeux saturé en eau et constitué de 50 à 65 % de méthane.

La matière organique peut provenir de différents secteurs : agricole, industriel, déchets de restauration, déchets de collectivités, gaz issus des installations de stockage des déchets non dangereux.

Une fois collectées et transportées sur le site de méthanisation, les matières organiques sont triées, brassées et chauffées pendant quelques semaines dans un digesteur (enceinte privée d'oxygène).

Ce processus de digestion anaérobie de matières organiques produit du biogaz pouvant être valorisé par combustion sous forme de chaleur et/ou d'électricité.

Ce biogaz peut également être purifié de manière à atteindre la qualité du gaz naturel ; on l'appelle alors « biométhane » ou « biométhane carburant » lorsqu'il est destiné à alimenter des véhicules.



La méthanisation a pour spécificité d'être une filière de production de combustible ou de carburant, mais aussi une filière alternative de traitement des déchets organiques. En collectant ces déchets pour produire du biométhane, on limite leur impact environnemental en évitant les émissions de gaz à effet de serre dans l'atmosphère, et on valorise leur potentiel énergétique.

La production de biogaz génère également un coproduit appelé digestat. Matière fertilisante organique naturelle, elle peut être répandue sur les terres agricoles et se substituer ainsi aux engrais minéraux d'origine fossile.

Rappelons qu'à l'horizon 2050, il nous sera imposé une neutralité carbone.

En 2020, le parc de méthaniseurs a quasiment doublé les quantités de production effectivement injectées dans le réseau de gaz naturel français. Cette dynamique représente un enjeu majeur dans les ambitions françaises de production de gaz renouvelable pour les années à venir.

La méthanisation est aujourd'hui la première technologie mature de production de gaz renouvelable.

➡ À PARTIR DE 2022, PARTICIPEZ À UN NOUVEAU GESTE DE TRI :

La Communauté de Communes du Canton d'Erstein met en place la **collecte de biodéchets en apport volontaire** sur le territoire du Pays d'Erstein!

➡ LES BIODÉCHETS, QU'EST-CE QUE C'EST ?

Les épluchures et autres restes de repas représentent une grande partie des déchets de votre bac à ordures ménagères qui est incinéré.

Leur collecte permettra leur **valorisation** par méthanisation. Ainsi, ils deviennent une source d'énergie renouvelable sur notre territoire.



➡ UNE NOUVELLE BORNE POUR DÉPOSER VOS BIODÉCHETS

Cette borne permettra le stockage des biodéchets avant collecte dans les meilleures conditions d'hygiène.



➡ DES KITS BIODÉCHETS POUR FACILITER LE GESTE DE TRI

Une campagne de distribution de **kits biodéchets** aura lieu au début de l'année 2022.

Les modalités et le planning de distribution vous seront expliqués à travers les informations de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein.

Ces kits biodéchets seront composés : d'un bioseau, d'un lot de sacs kraft et d'un guide de tri

➡ ET LE COMPOSTAGE À DOMICILE ?

La pratique du compostage à domicile permet de sortir une partie des biodéchets de la poubelle et de bénéficier d'un engrais naturel pour son jardin.

La collecte des biodéchets en bornes vient **en complément du compostage** et permet de traiter les restes de viandes, poissons, produits de la mer,...



➡ OCHTERPUTZ 2021 : UNE NATURE À MAINTENIR PROPRE MALGRÉ LA SITUATION SANITAIRE

En lien avec les deux associations qui participent au Oschterputz, la commune a souhaité maintenir l'édition 2021, mais en prenant les mesures sanitaires adaptées (départs échelonnés, pas de photo de groupe, pas de pot en commun mais distribution de bouteilles ...).

Au vu de la quantité de déchets collectés, c'était nécessaire...
Merci à tous les villageois de 3 à 68 ans qui ont participé.



Dépôt sauvage à proximité de la Scheer, enlevé par la commune le 9 février 2021.





LA POLICE MUNICIPALE CONTRÔLE AUSSI LA PROPRETÉ DES TROTTOIRS

Si vous recevez ce flyer dans votre boîte aux lettres, c'est que la Police Municipale vous sollicite afin de penser à nettoyer le trottoir devant chez vous.

Cette règle est bien respectée à Ichtratzheim, et à peine quelques foyers ont nécessité une sensibilisation.

J'entretiens mon trottoir !

**Merci pour votre participation
à l'effort collectif et citoyen**

« Chaque habitant doit maintenir son trottoir, son fossé et/ou caniveau en bon état de propreté, sur toute la longueur de son habitation »

Règlement sanitaire départemental

- ✓ Balayage
- ✓ Désherbage
- ✓ Démoussage
- ✓ Dénéigement



➔ DÉCHETS ET PROPRETÉ



➔ TOUS LES CARTONS NE VONT PAS DANS LE POINT D'APPORT VOLONTAIRE

Les cartons pliés s'ouvrent et bouchent le conteneur. De plus, le processus de traitement n'est pas similaire entre les cartonnettes et les grands cartons.



Les cartons qu'il faut plier pour les faire entrer dans le conteneur (à apporter en déchèterie ou dans la benne pour l'école)



Les cartonnettes de sur-emballage (Cf image ci-dessous)



UN ATLAS DE LA BIODIVERSITÉ D'ICHTRATZHEIM

Les élus communaux se sont engagés dans la protection de la biodiversité. Un travail conséquent a été réalisé pour permettre d'avoir un état des lieux de la situation à Ichtratzheim.

Cette première étape indispensable est nécessaire pour mener des actions adaptées au besoin du territoire.

LES TRAMES VERTES, BLEUES, ET NOIRES

Comment protéger la biodiversité dans une commune ou chez soi ?

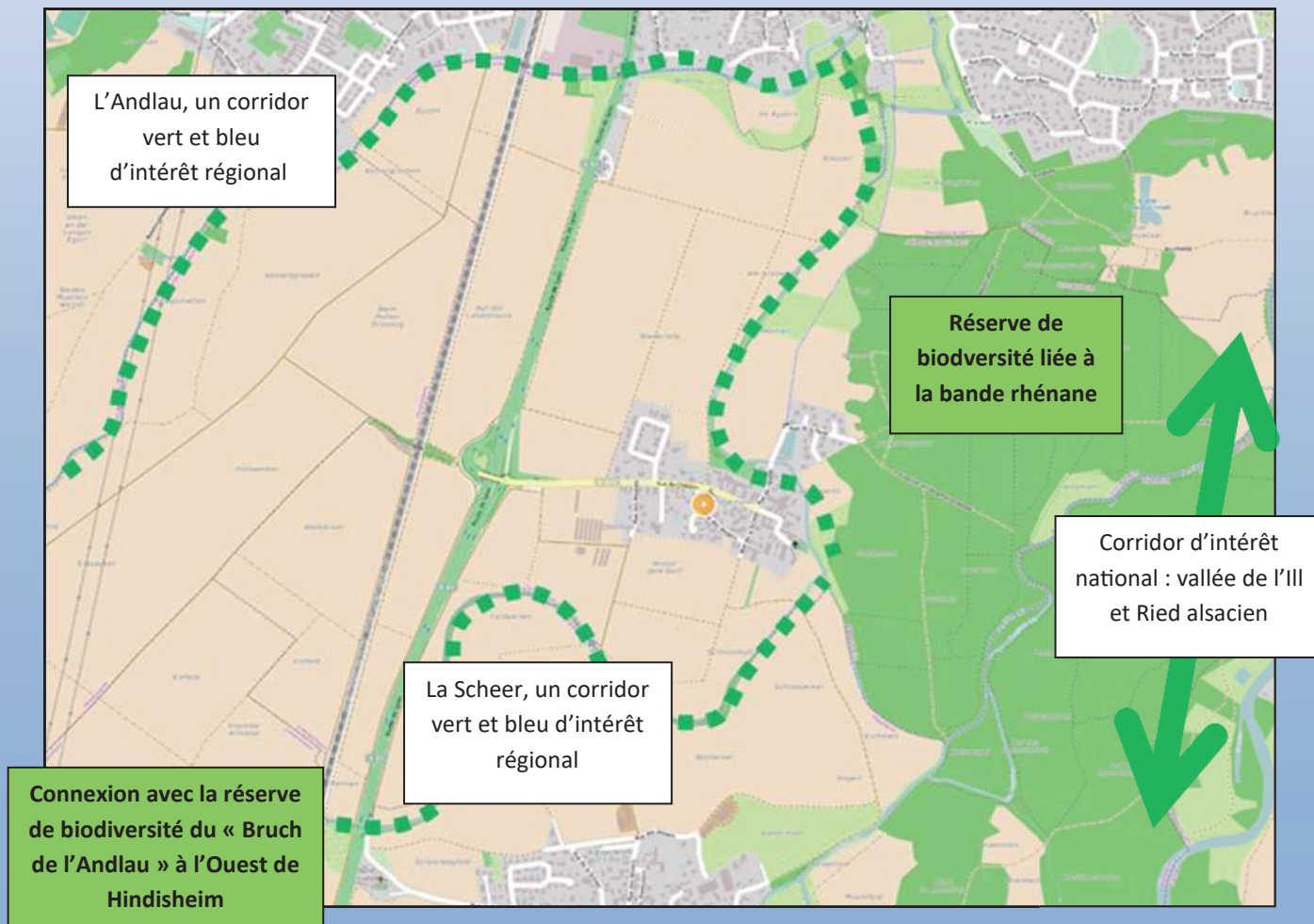
- Offrir des gîtes variés aux différentes espèces et sans utilisation de pesticides (forêt, prairies fleuries, refuges artificiels pour oiseaux, hérissons,...)
- Laisser la tranquillité nécessaire aux animaux pour qu'ils se sentent chez eux
- Reconstituer la diversité végétale naturellement présente sur le territoire pour leur offrir la nourriture variée et adaptée
- Leur donner les « routes » dont ils ont besoin pour circuler en traitant les fragmentations (barrage sur l'eau, route à forte circulation, clôture,...). Ces axes sont appelés des « corridors écologiques » ou des « trames » :

Trame verte = terrestre

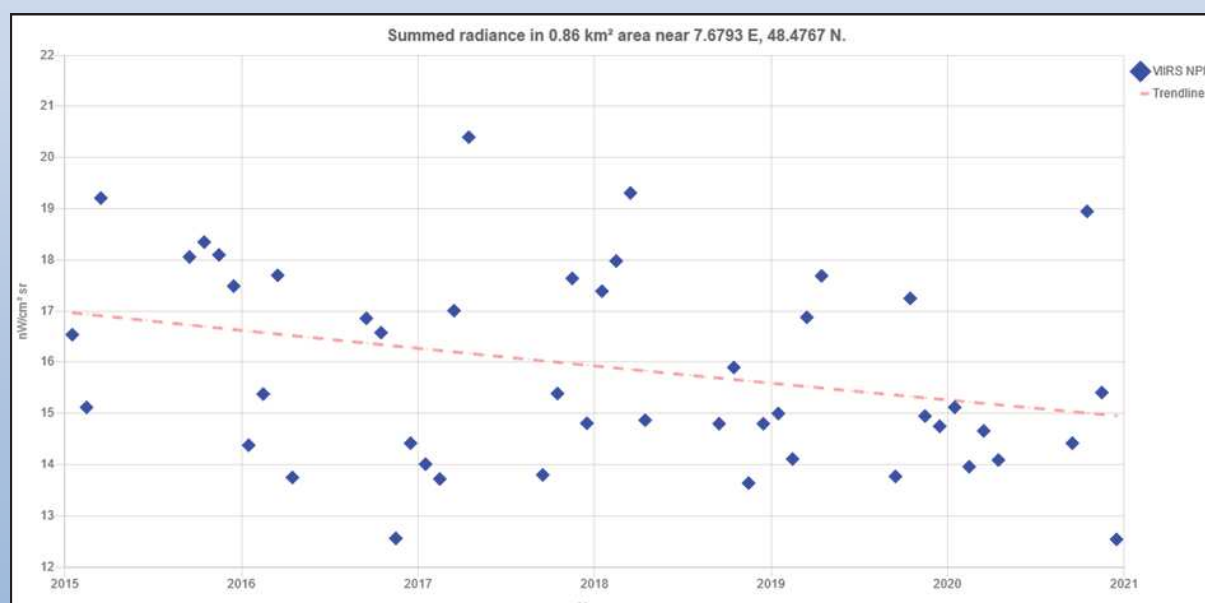
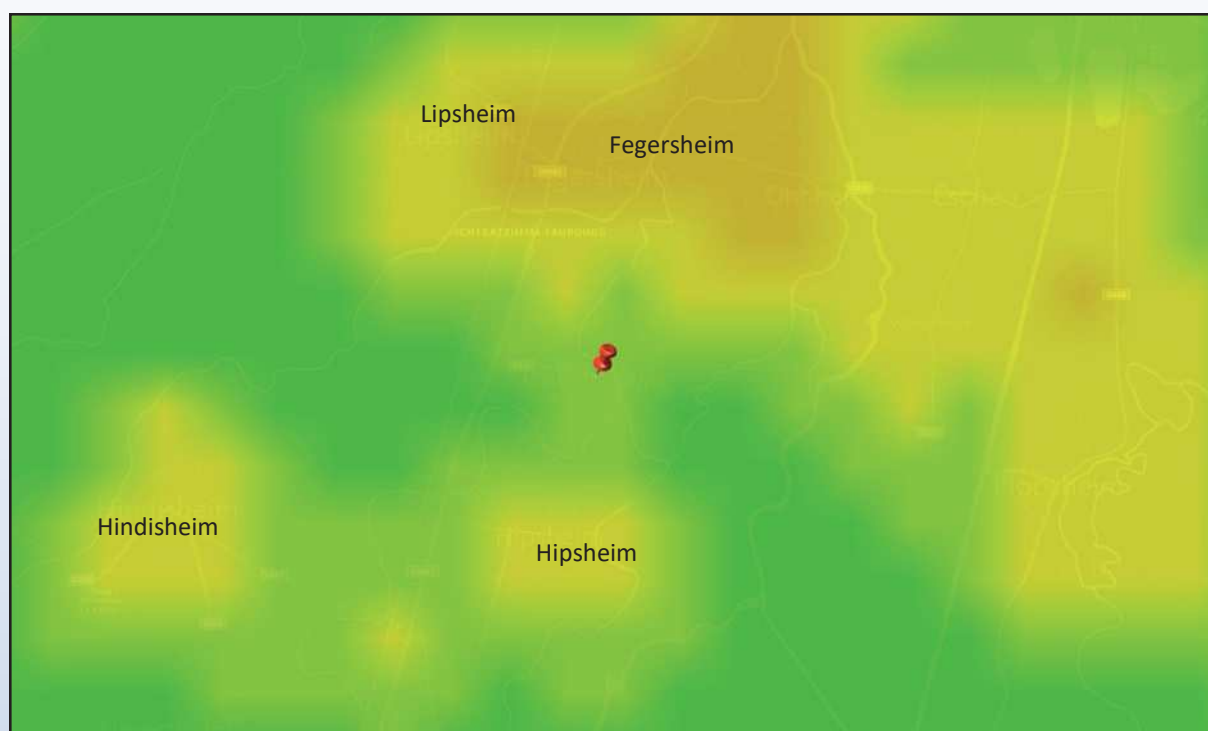
Trame bleue = aquatique

Trame noire = nocturne

DES RÉSERVES DE BIODIVERSITÉ ET DES CORRIDORS ÉCOLOGIQUES À ICHTRATZHEIM



LA POLLUTION LUMINEUSE À ICHTRATZHEIM EN 2020



Cette carte et ce graphique, réalisés à partir de données de deux satellites de la NASA, permettent de mettre en évidence un faible niveau de pollution lumineuse à Ichtratzheim

Les dernières générations des éclairages publics ont permis de réduire la diffusion de la lumière dans le village (baisse entre 2015 et 2021). Les résultats obtenus sont comparables à ceux de communes qui éteignent leur éclairage en milieu de nuit mais qui ne sont pas équipées totalement de ces dernières générations d'éclairages

➔ PLUS DE 300 ESPÈCES ANIMALES ET VÉGÉTALES ONT ÉTÉ RECENSÉES À ICHTRATZHEIM.

Certaines espèces ont disparu, d'autres sont présentes mais menacées d'extinction.

Le 14 octobre, le Maire Adjoint Christophe Eckly a présenté aux enfants de l'école son activité de loisir consacrée à la photo animalière. L'occasion de passer en revue une cinquantaine d'animaux visibles à Ichtratzheim



➔ QUELQUES ESPÈCES MENACÉES D'EXTINCTION ET QUI ONT DÉJÀ DISPARU À ICHTRATZHEIM.

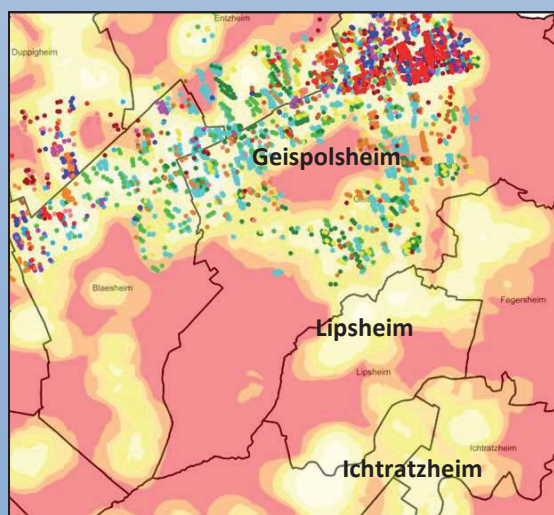
Le grand hamster d'Alsace



Dernière observation à Ichtratzheim en 1978. Il est classé « en danger » en Alsace et en France, et « en danger critique » dans le monde.

Des prospections dans la commune en 2012 n'ont pas permis de trouver des traces de sa présence. Les terriers les plus proches se situent à quelques kilomètres à peine en bordure Nord-Ouest de Lipsheim.

Carte des zones favorables au grand Hamster (jaune/blanc) et les terriers présents (points de couleur). Plusieurs réintroductions pour compléter les hamsters présents ont été réalisées, notamment à Geispolsheim



Le castor d'Europe (à queue plate, contrairement au ragondin)

Dernière observation à Ichtratzheim en 1902 (classé « vulnérable » en Alsace).

La plus proche zone de présence du Castor d'Europe se situe à Ebersheim, à 20km au sud d'Ichtratzheim.



La tulipe sauvage



Dernière observation à Ichtratzheim en 1950 (classée « en danger » en Alsace)

A Mittelbergheim un viticulteur qui a arrêté l'utilisation de pesticides a vu de nombreux bulbes de tulipes sauvages enfouis depuis des dizaines d'années refleurir suite à un labour.



Le coquelicot argémone



Dernière observation à Ichtratzheim en 1982 (classé « vulnérable » en Alsace). Présent sur des territoires proches, n'hésitez pas à le signaler si vous constatez sa présence.

→ QUELQUES ESPÈCES MENACÉES D'EXTINCTION ET QUI SONT PRÉSENTES À ICHTRATZHEIM.

Le milan noir



Classé « vulnérable » en Alsace

Le martin-pêcheur d'Europe

Classé « vulnérable »
en France et en Europe



La mulette épaisse



Moule d'eau douce présente dans la Scheer
jusqu'à sa jonction avec le Eichmattgraben

La mulette est classée « en danger critique »
en Alsace et « en danger » dans le Monde.

→ QUELQUES ESPÈCES MENACÉES D'EXTINCTION DONT LA PRÉSENCE À ICHTRATZHEIM EST PROBABLE, MAIS PLUS DU TOUT CERTAINE

L'anguille européenne

Régulièrement observée et pêchée dans les années 1990 cette espèce qui peut paraître commune est pourtant classée « en danger critique » en Alsace, en France, en Europe et dans le Monde.

Depuis 2011, la consommation et la commercialisation de l'anguille est interdite dans le Bas-Rhin en raison de sa contamination par le mercure et les dioxines.

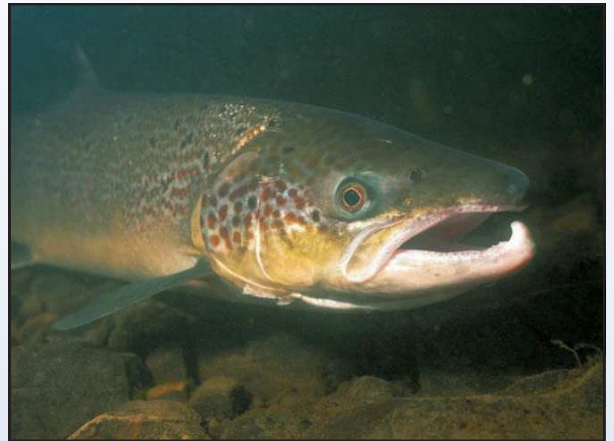
Les barrages sur l'eau bloquent sa migration, même si on le sait moins, mais elle peut en sortir et ramper dans les espaces herbacés pour y chercher de la nourriture.



Le saumon atlantique

En 2020, 11 saumons ont été identifiés par vidéo-comptage sur l'Ill sur la passe à poissons de la Steinsau à Erstein. Un passage possible par la Petite-Ill n'est pas à exclure. La même année, 62 smolts de saumons « dévalants » ont été comptabilisés (jeunes saumons qui repartent vers l'Atlantique).

L'Andlau est aussi une rivière de montagne propice au saumon. La présence de plusieurs barrages infranchissables l'empêche néanmoins d'y accéder. Un tel barrage est présent à Fegersheim « barrage du moulin » en limite Nord d'Ichtratzheim.



L'azuré des Paludes et l'Azuré de la Sanguisorbe



Classé « vulnérable » en Alsace et en France



Classé « vulnérable » en Alsace, en France et en Europe

Les azurés des Paludes et de la Sanguisorbe ont été identifiés dans notre forêt à moins d'un kilomètre à vol de papillon de notre ban communal. Dans le Ried, les émergences de ces papillons débutent habituellement dans la première quinzaine de juillet.



ILS HABITENT AUSSI DANS LA COMMUNE

Le blaireau européen



Un des terriers d'Ichtratzheim creusé et fréquenté par des blaireaux (pour leur tranquillité les emplacements ne sont pas communiqués)

Les têtards de batraciens, dans la mare créée en 2016 dans la forêt communale



L'hirondelle rustique, habituellement de retour dans la commune fin mars - courant avril



L'hirondelle des fenêtres, habituellement de retour dans la commune courant mai



LUTTE CONTRE LES PLANTES INVASIVES EN FORÊT D'ICHTRATZHEIM

La Balsamine de l'Himalaya est une plante mellifère donnant des fleurs roses en été et présente en forêt d'Ichtratzheim, notamment dans des zones "ouvertes" (le long de chemins,...).

Comme son nom l'indique, la Balsamine de l'Himalaya est native de l'Himalaya. En 1839, elle fut introduite en Europe comme plante ornementale, dans les jardins de Kew (Londres).

Cette plante s'est rapidement naturalisée et répandue, et est désormais considérée comme une espèce envahissante. En effet, sur les sites de sa présence, il est constaté une forte baisse de la diversité floristique. La Balsamine se développe rapidement et fait de l'ombre aux autres espèces végétales locales, empêchant leur bon développement.

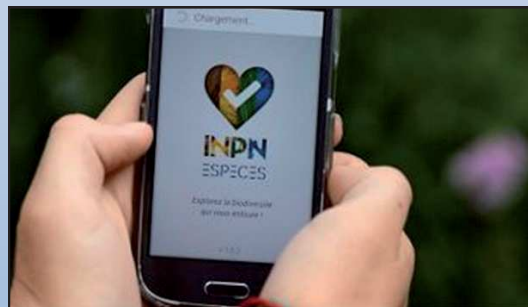
Dans ce cadre, des arrachages manuels et des fauches ont été réalisées en juin 2021 dans les zones de sa présence. D'autres interventions de ce type seront encore nécessaires dans le temps pour en venir à bout afin de continuer à protéger notre forêt.



Vendredi 18 juin : fauche d'une plante invasive en forêt d'Ichtratzheim

APPLICATION « INPN »

Découvrez la biodiversité qui vous entoure et participez à l'inventaire national avec l'application pour Smartphone « INPN Espèces »



ICHTRATZHEIM COMMUNE NATURE

Notre commune, une nouvelle fois, a été distinguée en 2021 pour le label commune nature, en décrochant le niveau « 3 libellules » sur la base d'exigences complémentaires concernant la gestion de l'eau et de la biodiversité.

Nos objectifs sont de préparer notre territoire aux impacts du dérèglement climatique, de préserver la ressource en eau et d'atteindre la neutralité carbone dans laquelle l'Europe toute entière est engagée à l'horizon 2050



➡ FORÊT : DEUX ARBRES CLASSÉS « REMARQUABLES »

Depuis plus d'un an et demi, en raison des différentes périodes de confinement, la forêt d'Ichtratzheim a connu un véritable regain d'attractivité pour tous les promeneurs du village et des environs. Mais la forêt revêt bien d'autres intérêts pour notre village :

- Un intérêt économique par la production de bois d'œuvre et de chauffage.
- Un intérêt écologique par la préservation de la faune et la flore locales
- Un rôle social par son accessibilité et ses nombreux sentiers praticables à pied comme à vélo

Bénéficiant du régime forestier, notre forêt est gérée par l'Office National des Forêts qui est chargé d'appliquer l'ensemble des lois qui en régissent la gestion et la surveillance.

- Il analyse les peuplements : âge et répartition des essences, étude des plantes et des sols.
- Il détermine les objectifs à court, moyen et long terme.
- Il identifie les moyens à mettre en œuvre pour atteindre les objectifs en respectant le mieux possible le cycle naturel de la forêt et en prenant en compte les prévisions pour le climat de demain.

En forêt, le temps n'a pas la même dimension, l'âge d'un arbre se compte en dizaines voire en centaines d'années. Le travail effectué aujourd'hui pour la régénération des forêts est donc essentiel pour que les générations futures puissent également apprécier cette forêt dans les mêmes conditions. Ce travail est d'autant plus important dans notre village que le volume de bois à l'hectare est relativement faible comparé à la moyenne et à l'excellente qualité de nos sols, principalement en raison de la tempête Lothar de décembre 1999. Le travail se concentre donc aujourd'hui sur la préservation d'un maximum de gros bois et la sélection des meilleurs sujets de taille moyenne pour leur offrir des conditions de croissance optimales.

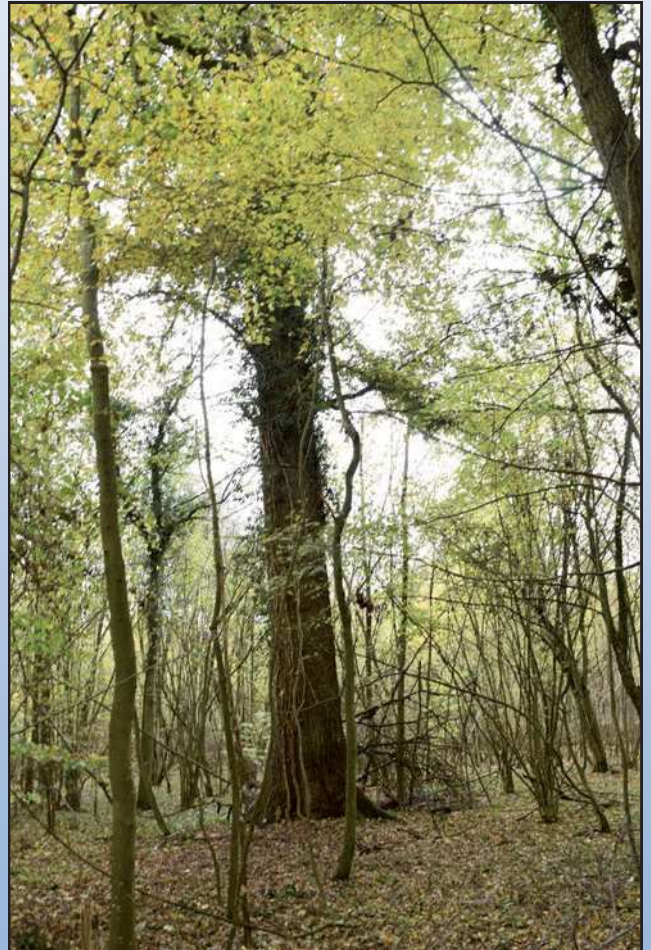
Dans cette optique de préservation, la commune d'Ichtratzheim a délibéré le 22 Juin 2021 en faveur du classement de deux arbres de notre forêt au statut d' « Arbre Remarquable ».



Il s'agit d'un hêtre, remarquable du fait de sa taille (1m de diamètre, 35m de haut) et par son intérêt écologique (présence de deux niochirs, dont un de grande taille permettant d'abriter les grands oiseaux de nos forêts tel le Pic Noir).



Le second arbre classé est un chêne pédonculé remarquable par ses imposantes dimensions : pas loin de 1.5m de diamètre pour plus de 35m de haut, sans doute l'un des plus gros arbres de notre forêt, et la forte présence de lianes en fait également un précieux atout pour loger une grande diversité d'espèces d'oiseaux et de rongeurs



Marquage « arbre remarquable » sur le chêne



REEMPLACEMENT DU POSTE DE RELEVAGE DES EAUX USÉES DE LA RUE DES ARPENTS

Le mois de septembre 2021 a été fortement perturbé pour la circulation de la rue des Arpents. Repoussés à plusieurs reprises, ces travaux ont enfin pu être réalisés par le SDEA, tout en garantissant la continuité de l'évacuation des eaux.

D'un montant de 70.000€, ces travaux ont permis de traiter les désordres constatés sur la station d'origine en lien notamment avec les remontées de nappe. Connecté à une station de télésurveillance cet ouvrage durable est maintenant pleinement opérationnel.



*Le réseau d'assainissement de la rue des Arpents est plus bas que le réseau principal :
les eaux sont remontées par une station de relevage*



*La circulation de la rue des Arpents a été perturbée pendant plusieurs semaines.
Merci aux riverains concernés pour leur compréhension et l'utilisation exceptionnelle du chemin agricole
pour accéder à leurs habitations*

➡ EAU POTABLE : 3 MILLIONS D'EUROS D'INVESTISSEMENTS PRÉVUS

➡ L'EAU D'ICHTRATZHEIM SERA UTILISÉE JUSQU'À ERSTEIN



Le Maire et l'Adjoint Christophe Eckly ont eu en 2021 de nombreux échanges et réunions avec les élus des communes voisines et les services du SDEA pour permettre l'élaboration d'un projet technique et d'une organisation de gestion permettant de maintenir à Ichtratzheim un prix de l'eau durablement bas pour les années futures.

➡ POURQUOI L'EAU DU Puits D'ICHTRATZHEIM NE SERA PLUS ORIENTÉE VERS LE SUD DE L'EMS COMME ACTUELLEMENT ?

Le puits d'Ichtratzheim avait, lors sa création la vocation de fournir de l'eau en quantité et qualité suffisante notamment aux activités industrielles comme l'usine Lilly. L'industrie ayant eu besoin de moins d'eau, le puits avait perdu de son intérêt initial mais le projet s'était quand même concrétisé. Il a permis de fournir de l'eau aux communes voisines au Nord.

Le passage de la CUS à l'EMS et les changements organisationnels liés à la réglementation, ont fait qu'Ichtratzheim s'est retrouvée en 2021 commune « autonome » concernant la gestion de son eau potable.

Avec l'ouverture d'un champ captant à Plobsheim, l'EMS préfère utiliser son eau pour approvisionner le Sud de son territoire plutôt que d'acheter celle d'Ichtratzheim. Notre puits n'aurait de toute manière pas été suffisant pour sécuriser les quantités d'eau nécessaires à l'EMS jusqu'à Strasbourg.

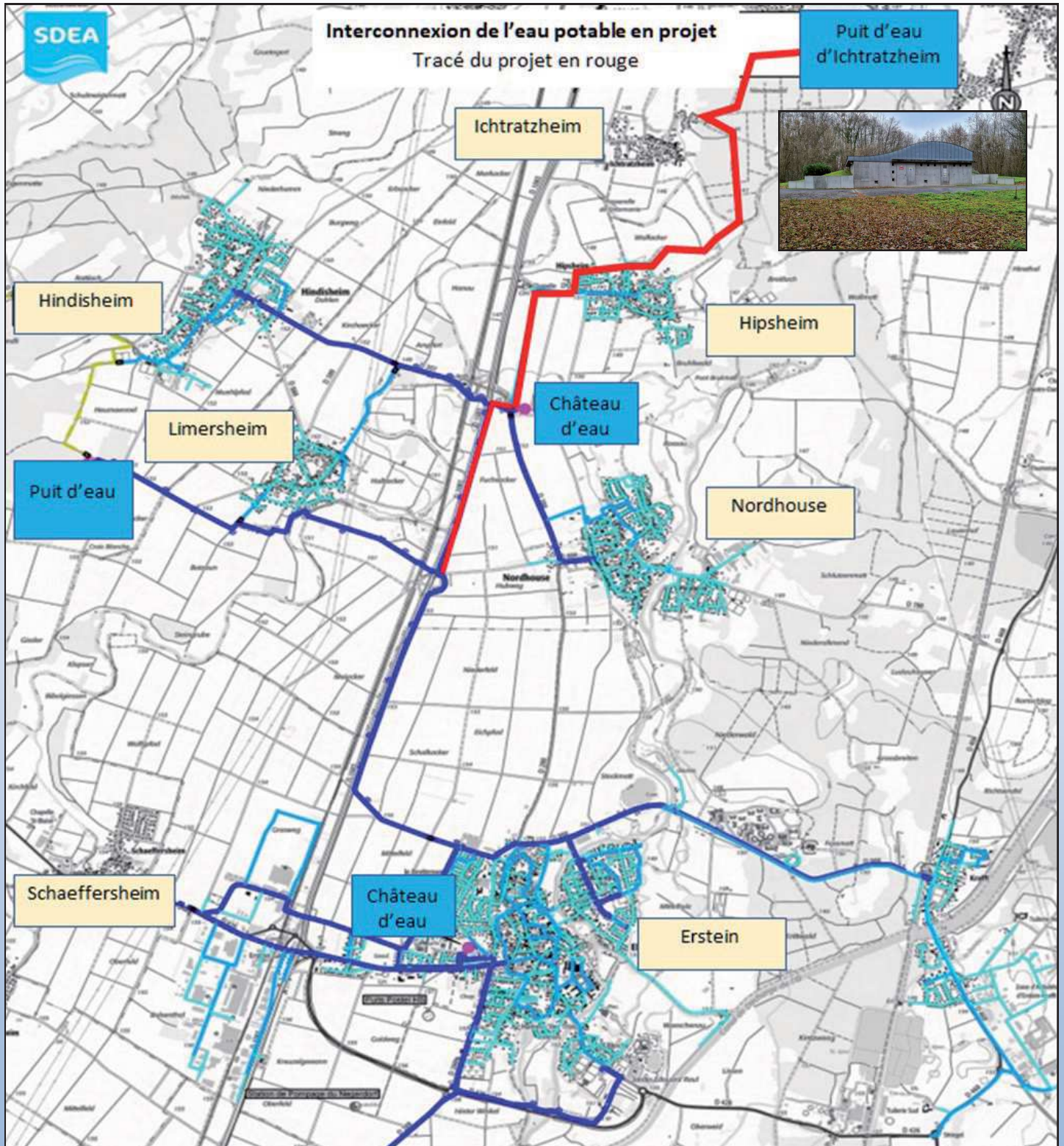
Les frais fixes d'exploitation du puits surdimensionné pour une commune seule comme Ichtratzheim auraient financièrement été impossibles à soutenir. Cela aurait impacté très fortement la facture d'eau des ménages d'Ichtratzheim. Le puits d'Ichtratzheim peut fournir en une journée l'eau nécessaire pour une année de consommation des foyers d'Ichtratzheim.

➡ QUELS SONT LES INTÉRÊTS DE SE CONNECTER AVEC LES COMMUNES VOISINES DU SUD DU TERRITOIRE ?

Le réseau d'eau d'Ichtratzheim est uniquement interconnecté aux communes voisines du Nord ; il n'y a pas de connexion existante vers Hipsheim. Un regroupement dans une organisation unique avec les communes d'Erstein, Nordhouse, Limersheim, Hindisheim, Hipsheim et Ichtratzheim a été décidé et sera effectif au 1^{er} janvier 2022.

Les communes voisines ont besoin de sécuriser leur alimentation en eau, en quantité, mais aussi et surtout en qualité. Des pollutions et les risques liés à la présence de pesticides peuvent menacer leur approvisionnement. Le puit d'Ichtratzheim peut fournir la quantité et la qualité nécessaires, ce qui permet de mutualiser les frais d'exploitation et de conserver à Ichtratzheim un prix de l'eau bas.

Ce projet technique, organisationnel et financier est cité par le Président général du SDEA comme un exemple pour les nombreuses communes impactées par la nécessaire sécurisation de la qualité de leur eau.





AAPPMA - ICHTRATZHEIM :

Encore une année difficile pour le monde associatif.

La situation sanitaire a fortement impacté le fonctionnement de notre association. Nous avons fait le maximum pour vous proposer des repas à emporter pour garder le lien, même si financièrement ce n'était pas toujours très rentable.

Nous sommes particulièrement fiers d'avoir organisé le challenge Franck Remetter avec l'aide de ses amis, les 17 et 18 juillet. Cette manifestation nous a permis de récolter 1 480 euros. Cet argent a permis d'acheter une plaque funéraire et le reste sera reversé à une association de recherche contre le cancer.

Nous remercions tous les participants à la soirée tarte flambée, qui ont contribué au succès de cette manifestation.

L'opération sera reconduite en 2022 par les mêmes organisateurs sur un autre site. La cause le vaut bien.

Nous avons décidé d'effectuer une pêche d'inventaire le 6 novembre en passant un filet dans l'étang dans le but de motiver les jeunes à s'investir et poursuivre l'aventure de notre association créée en 1937. Car malheureusement à quelques jours de notre assemblée générale électorale il n'y a toujours pas de candidats à la reprise de l'association, l'équipe actuelle ne souhaitant pas se représenter.

En cas d'absence de candidats, l'association sera dissoute, la gestion et l'entretien du chalet et de l'étang reviendront à la commune.

Dans tous les cas les travaux de restauration des berges et la mise aux normes du chalet ne pourront se faire qu'à travers la commune, l'association n'étant pas propriétaire du foncier. En effet après plusieurs démarches, ni la Région, ni l'Agence de l'Eau ne subventionnent les associations pour des travaux sur des biens dont elle n'est pas propriétaire ; de plus, contrairement à une commune, une association ne peut pas récupérer de TVA.

Nous ne manquerons pas de vous informer du résultat de la pêche d'inventaire ainsi que des résultats des élections.

L'équipe actuelle vous remercie pour votre soutien durant toutes ces années et vous souhaite de belles fêtes de fin d'année.

KERN Pascal - Président

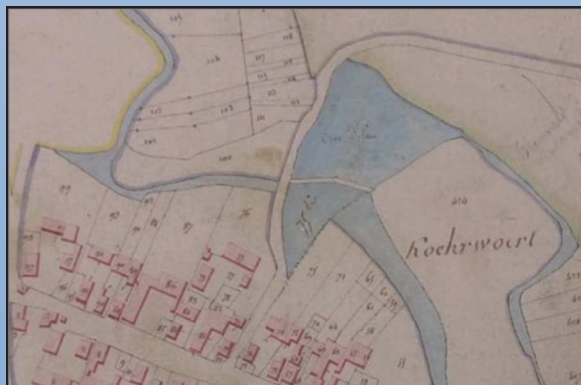


LA PÊCHE À ICHTRATZHEIM : RETOUR SUR L'HISTOIRE D'UN LIEU



Ouvrage sur l'histoire du village « Au fil du temps »

La zone de l'actuel étang était historiquement une zone utilisée comme mare à rouillir le chanvre, de lavoir, de lieu de prélèvement d'eau, de zone de baignade ou encore de zone pour laver les chevaux (Rossschwamm). Les évolutions sociétales et de l'agriculture font progressivement évoluer ce lieu en zone dédiée aux loisirs comme la pêche.



La zone de l'actuel étang et la Rossschwamm en 1822

En 1937 le Conseil Municipal d'Ichtratzheim autorise le Maire à louer la zone de l'actuel étang à « La société des pêcheurs d'Ichtratzheim ». La convention est signée le 7 juin 1937 et prévoit le paiement d'un loyer par la société de pêche à la commune en échange de la location du terrain. De plus cette convention cite notamment la présence d'un barrage avec des poutrelles qui ne devront pas provoquer de débordement des eaux de la rivière. Elle cite également la construction nécessaire par « La société des pêcheurs » d'une digue pour séparer l'étang d'un pré communal.



Première baraque de pêche en bois

En 2019 une convention est signée d'un commun accord entre l'association et la Commune (le contrat de 1937 étant échu depuis 1997).

La commune ne demande plus de paiement de loyer comme en 1937, et met gratuitement à disposition de l'association le terrain de l'étang et du chalet, ainsi que le droit de pêche. L'association joui gratuitement des lieux pour ses activités et s'engage en contrepartie à entretenir le terrain et le bien qu'elle y a construit.

En 1939, la Commune autorise la société de pêche à placer une baraque en bois au bord de l'étang

En 1977, le Conseil Municipal autorise l'association de pêche à transformer sa baraque en bois en chalet de pêche.

La pêche est alors une activité de loisir à laquelle de nombreux villageois s'adonnent. L'association compte de nombreux villageois membres qui n'hésitent pas à donner de leur temps à celle-ci pour construire le chalet actuel.



Construction par les bénévoles de l'actuel chalet de pêche

➡ PÊCHE DES ÉCOLIERS D'HIPSHEIM - ICHTRATZHEIM LE DIMANCHE 05 SEPTEMBRE 2021

L'association de pêche d'Hipsheim a proposé à tous les enfants de l'école de découvrir gratuitement le loisir de la pêche. Au-delà de la pêche, il s'agissait aussi de sensibiliser les enfants et adultes présents à la protection du milieu aquatique.



Les enjeux de l'eau et la préparation des rivières au changement climatique expliqués aux enfants par le SDEA représenté par M. Gilgenmann et un technicien rivière



La journée a été animée par les présentations des techniciens rivières du secteur, une démonstration de pêche à la mouche, la fabrication de mouches pour la pêche,...

Les 32 enfants présents ont notamment pu découvrir les richesses de biodiversité des cours d'eau, mais aussi leur fragilité par rapport aux activités humaines et au changement climatique.

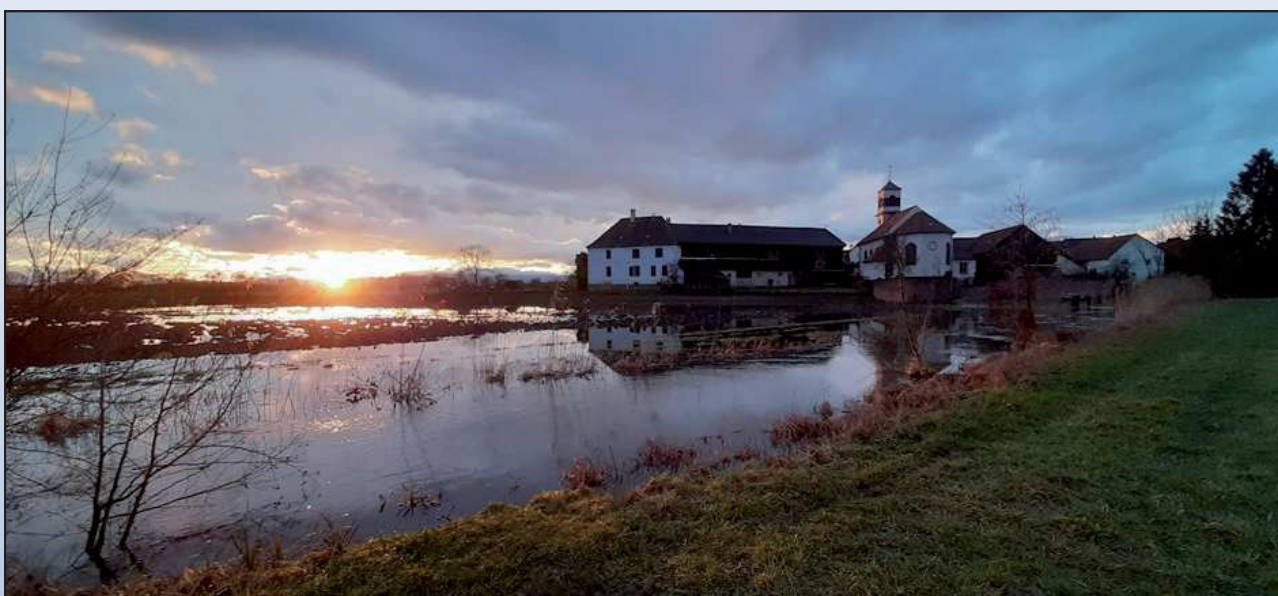
Beaucoup ont découvert que la Scheer, qui relie Hipsheim et Ichtratzheim, est peuplée d'une espèce de moule protégée.

➔ PROTÉGER NOTRE TERRITOIRE DES IMPACTS DES INONDATIONS

Le plan de prévention des risques inondation PPRI est un document prescrit et approuvé par l'Etat, Préfet de département. Il a pour objectif :

- d'établir une cartographie aussi précise que possible des zones de risque
- d'interdire les implantations humaines dans les zones les plus dangereuses, les limiter dans les autres zones inondables
- de prescrire des mesures pour réduire la vulnérabilité des installations et constructions existantes
- de prescrire les mesures de protection et de prévention collectives
- de préserver les capacités d'écoulement et d'expansion des crues

La stratégie de prévention des inondations est conçue à l'échelle d'un bassin versant ou d'un tronçon de vallée important, permettant d'avoir une vision globale du phénomène



Crue de la Scheer à Ichtratzheim le 7 février 2021

La commune d'Ichtratzheim est concernée par deux PPRI :

Le PPRI de l'III, en lien avec la Petite Ill, qui a été validé et est consultable sur www.bas-rhin.gouv.fr

Le PPRI de l'Ehn-Andlau-Scheer qui est au début de sa démarche d'élaboration

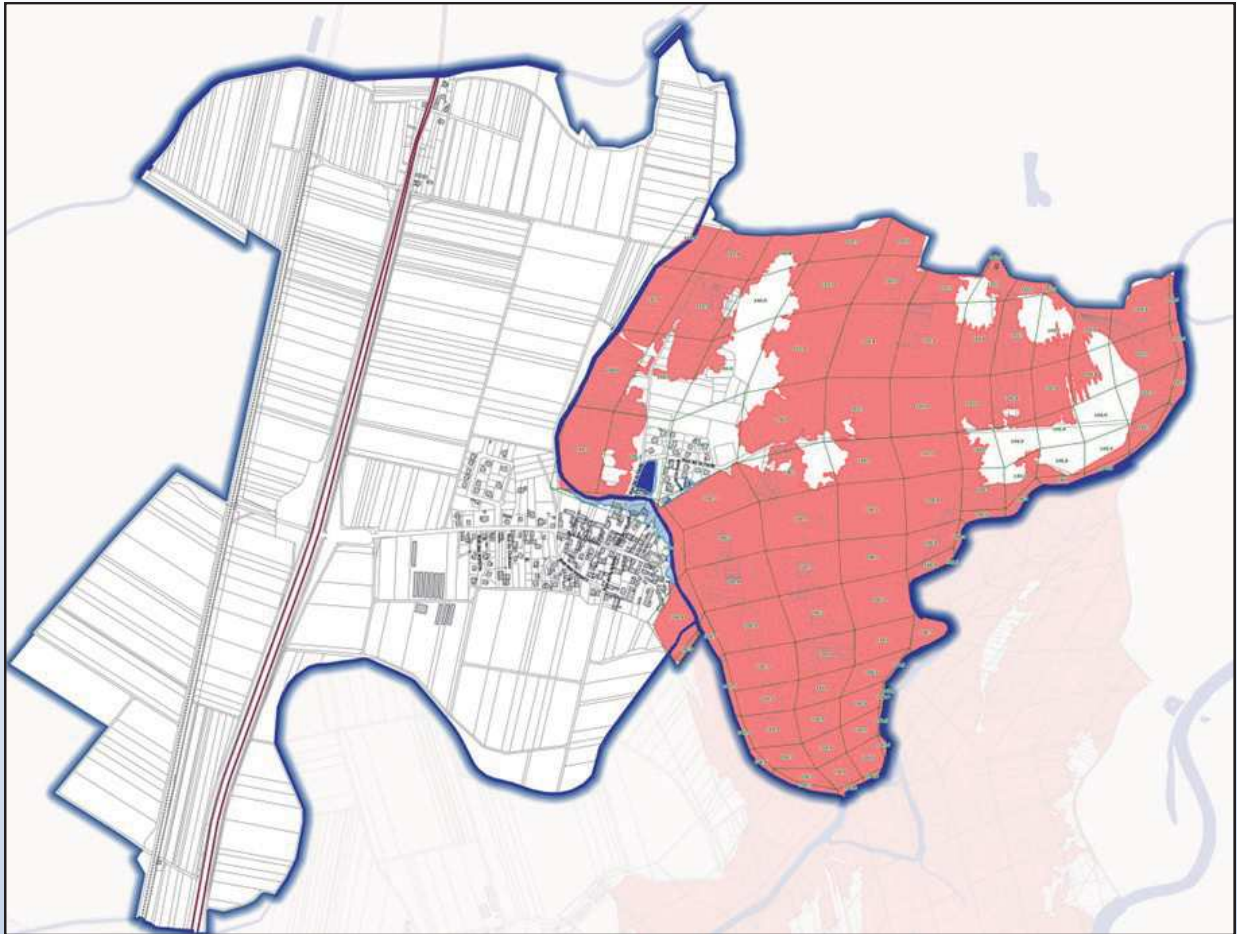
➔ RISQUES MAJEURS : AYEZ LES BONS RÉFLEXES

Le DICRiM d'Ichtratzheim est disponible sur www.georisques.gouv.fr

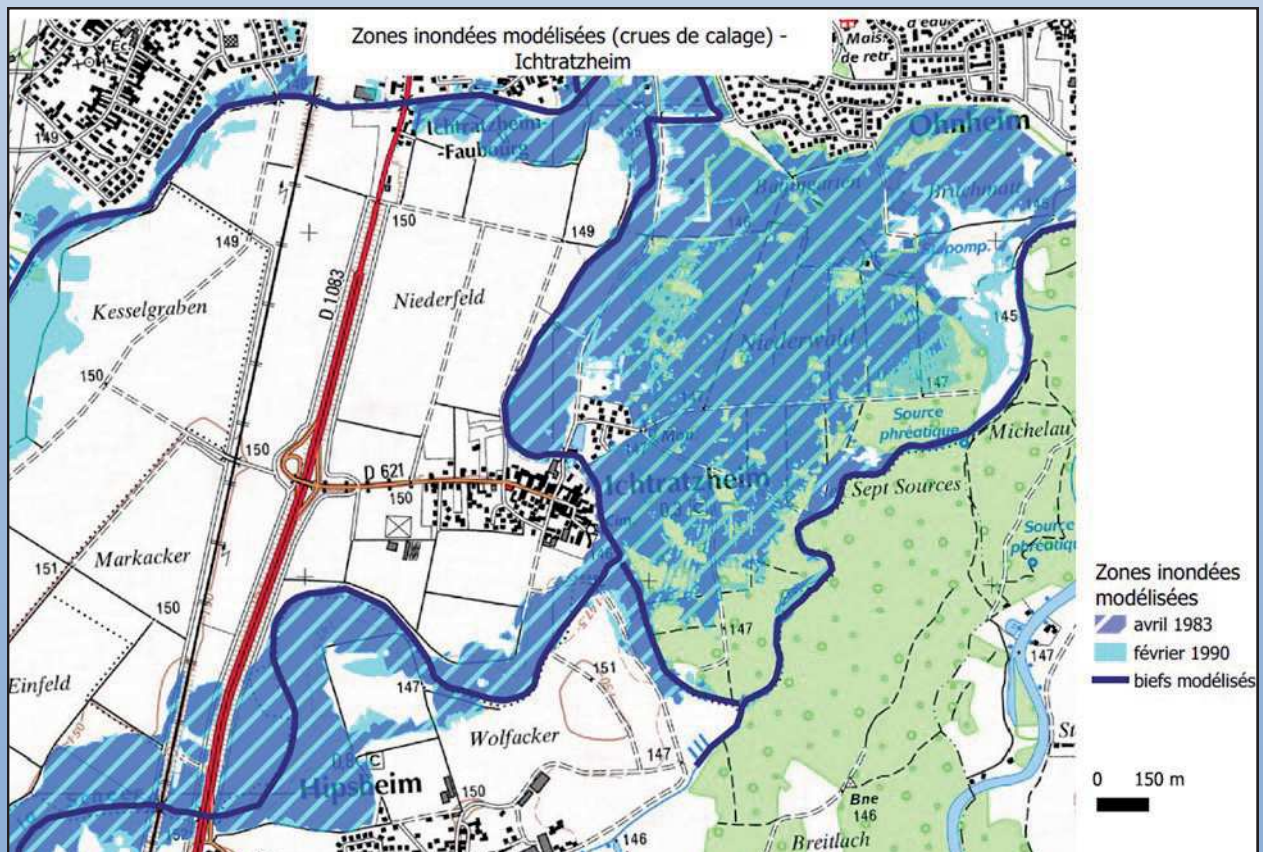
Le document avait été distribué en version papier à tous les foyers : conservez-le



LES ZONES RÉGLEMENTÉES PAR LE PPRI DE L'ILL



LES ZONES DE CRUES IDENTIFIÉES POUR LA SCHEER ET L'ANDLAU

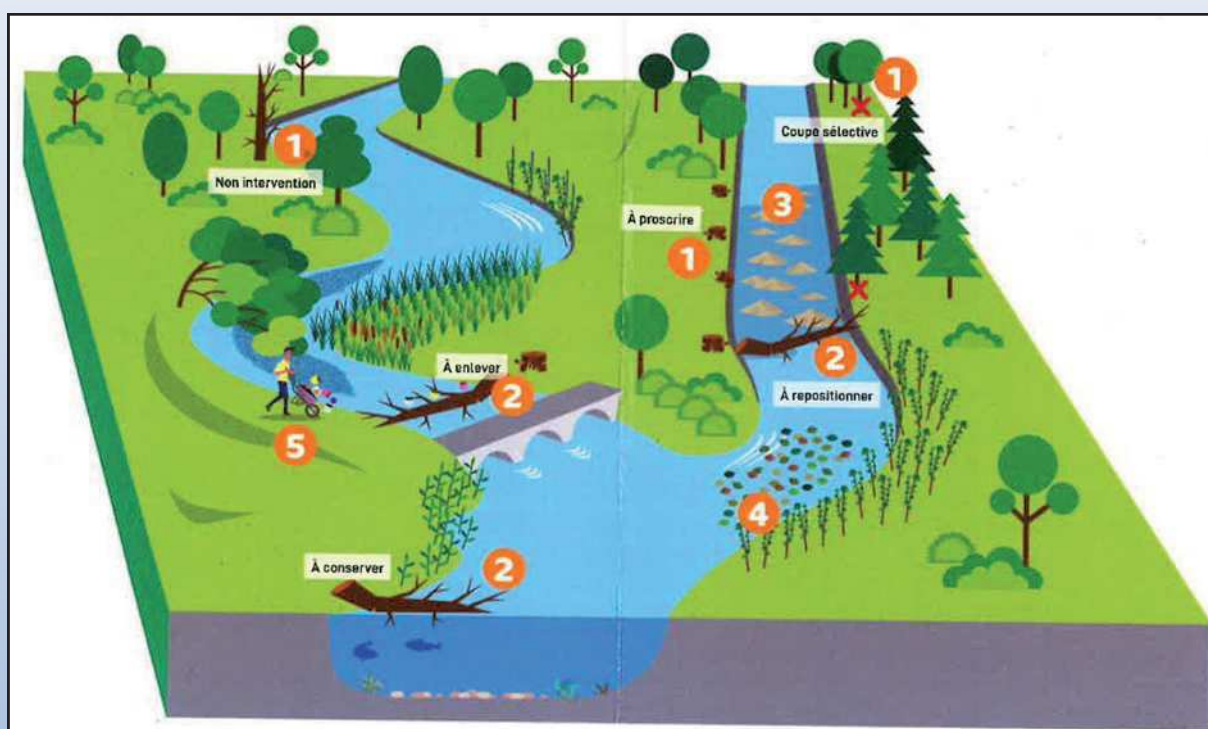


➔ ENTRETIEN DES COURS D'EAU

Un cours d'eau en bon état est un cours d'eau pour lequel les fonctionnalités des trois principaux compartiments le composant (lit mineur d'écoulement, berges et lit majeur lors des inondations) sont efficaces et interagissent entre eux.

Les berges forment une zone de transition entre les milieux aquatique et terrestre et relèvent de la propriété privée sur un cours d'eau non domanial. L'article L215-2 du Code de l'Environnement rappelle que « si les deux rives appartiennent à des propriétaires différents, chacun d'eux a la propriété de la moitié du lit, suivant une ligne que l'on suppose tracée au milieu du cours d'eau ».

Le propriétaire riverain dispose d'un certain nombre de droits (pêche s'il est membre d'une association, usage domestique de l'eau pour le potager ou le bétail) et des devoirs. En particulier, il doit assurer l'entretien régulier de son bien.



Devoir d'entretien

- 1 - Coupe sélective, élagage, fauche
- 2 - Gestion des embâcles uniquement en cas d'enjeu humain, à défaut les laisser / repositionner
- 3 - Un curage est soumis à accord de la Police de l'eau et est à proscrire s'il est généralisé
- 4 - Fauche ponctuelle / faucardage pour un entretien sélectif
- 5 - Ne pas entreposer des déchets (déchets verts, ...) et des matériaux divers (gravats,...) sur les berges et dans le champ d'inondation du cours d'eau

Toute action qui ne relève pas de l'entretien régulier est à priori interdite ou soumise à réglementation spécifique :

- rejeter des eaux usées ou produits polluants dans et aux abords des points d'eau, tels que les caniveaux, fossés,...
- introduire des poissons non présents naturellement (espèces exotiques)
- traiter avec des produits phytosanitaires à moins de 5 m de tout point d'eau (distance indiquée sur chaque étiquette de produit selon son usage).